



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

**ARRETE N° DAJS- 22-04
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le Code de l'Education et notamment ses Livres VII,
vu le décret 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en
établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
vu les statuts de l'Université Jean Monnet,
vu le règlement intérieur de l'Université Jean Monnet, et notamment l'article 22-1

ARRETE

Article 1 :

La commission des statuts est chargée, sous la présidence du Président de l'Université ou d'un Vice-Président, de préparer les projets de délibérations du conseil d'administration relatives aux statuts de l'Université. Elle est notamment consultée sur les projets de modification des statuts de l'Université et des composantes.

Article 2

Elle est composée de 7 membres ayant voix délibérative :

* 4 personnels enseignants représentant les grands secteurs de formation :

Sciences et technologies : **Mme Magali CHAUDEY**

Santé : **M. Philippe BERTHELOT**

Droit/ Economie/gestion : **Mme Cécile ROMEYER**

Arts, Lettres, Langues/ Sciences Humaines et Sociales : **M. Philippe FORAY**

* 2 personnels BIATSS :

- **Mme Odile BAROU**

- **M. Thierry TERRAT**

* le ou la Vice Président-e étudiant-e

Le Directeur Général des Services assiste de droit aux séances. Peuvent également être invitées toutes personnes dont la présence paraît utile, dont un ou plusieurs membres de la direction des affaires juridiques et les directeurs ou directrices des composantes ou services concernés.

La commission peut également s'adjoindre l'aide de groupes de travail.

Article 3

La commission rend des avis sur les propositions retenues à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative. Tout membre peut donner à un autre membre pouvoir de le représenter, mais nul ne peut détenir plus de deux procurations.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 13 janvier 2022

Le Président de l'Université

Florent PIGEON